

REMUNERATION DES DISTRIBUTEURS

Conformément à l'article 314-76 du Règlement général de l'AMF, tout client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations versées à des tiers et afférentes à la commercialisation (i) des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL et/ou (ii) des services proposés par TWENTY FIRST CAPITAL.

Cette information sera, en tout état de cause, fournie par TWENTY FIRST CAPITAL avant que le service d'investissement ou connexe concerné ne soit fourni ou que la souscription de parts ou actions de l'OPC concerné ne soit réalisée.

Pour toute demande sur le sujet, nous vous prions de vous adresser à :

Nicolas Mahé

Tel. : +33 (0)1 70 37 80 90

Courriel : nicolas.mahe@twentfirstcapital.com

Adresse postale :
Twenty First Capital
Attn. : Nicolas Mahé
53, quai d'Orsay
75007 Paris
